

Les Abymes, le lundi 30 novembre 2015

Le Recteur de l'Académie  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services de l'Éducation  
Nationale

à

Mesdames, Messieurs les corps d'inspection,  
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,  
Mesdames, Messieurs les enseignants,  
s/c Mesdames, Messieurs les chefs d'EPLÉ,

Objet : Campagne des projets d'éducation artistique et d'action culturelle (EAC) dans le 2<sup>nd</sup> degré de l'année scolaire 2015-2016

**Délégation Académique  
à l'éducation Artistique  
et à l'action Culturelle**

Réf CR/NM  
n° 07915

Dossier suivi par  
Claude RIVIER

Téléphone  
0590 47 81 07

Fax  
0590 47 81 54

Courriel  
ce.culture@  
ac-guadeloupe.fr

Site  
[http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/arts\\_et\\_culture](http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/arts_et_culture)

Adresse postale  
Rectorat de l'académie de la  
Guadeloupe  
Parc d'activités la Providence  
ZAC de Dothémare  
B.P. 480  
97183 LES ABYMES Cedex

Je vous informe que, dans le cadre de la campagne des projets d'éducation artistique et d'action culturelle pour l'année scolaire 2016 - 2017, l'ensemble des dossiers et documents nécessaires sont à votre disposition sur le site académique ([http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/arts\\_culture](http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/arts_culture)) à la rubrique « Dossiers de projets ».

Les porteurs de projets devront envoyer une fiche projet à la DAAC pour le **15 janvier 2016**. Cette fiche permettra aux conseillers de suivre les dossiers pendant la phase d'élaboration du projet. Un coupon réponse sera alors envoyé au porteur de projet avec le numéro de leur dossier, les noms des inspecteurs et des conseillers concernés.

Après avis du conseil d'administration, chaque dossier définitif sera envoyé à l'inspecteur du domaine concerné accompagné du volet culturel du projet d'établissement pour avis.

Afin de préparer la commission partenariale académique, chaque établissement, enverra la **version numérique des dossiers, avant le mardi 5 avril 2016** à chacun des partenaires sollicités (DAAC, DAC, Archipel des sciences, collectivités...) et les deux dossiers papier signés pour le **mardi 12 avril 2016**, dernier délai, un à la **DAAC (Rectorat, site de Dothémare) et un à la DAC (Direction des Affaires Culturelles, Basse-Terre)**. Chaque dossier devra être accompagné :

- De la fiche « établissement » ;
- De l'ensemble des projets validés par le conseil d'administration ;
- Des fiches « bilan » des projets en demande de reconduction ;
- Des fiches « intervenant – partenaire » avec CV, diplômes... ;
- Des factures pro forma justifiant les montants des dépenses prévues.

J'attire votre attention sur la notice explicative à étudier avant de monter un dossier et sur la fiche « contacts utiles » listant les conseillers de la DAAC. La commission partenariale académique émettra des avis pédagogiques qui seront présentés au recteur. La DAAC communiquera ensuite les notifications du recteur aux établissements. Elles permettent d'obtenir une éventuelle aide financière des partenaires. Tous les dossiers incomplets, parvenus sans passer par la voie hiérarchique ou hors délai ne pourront être étudiés ou retenus.

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LA GUADELOUPE  
DIRECTION DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE  
LES ABYMES



PJ : Fiche projet EAC

Fiche récapitulative des différents projets EAC dans le 2<sup>nd</sup> degré ;  
Notice explicative concernant un projet EAC dans le 2<sup>nd</sup> degré ;  
Fiche « contacts utiles » dans le cadre d'un projet EAC.